

LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

7734, route Marie-Victorin, Lotbinière (Québec) G0S 1S0

Tél. : (418) 796-2422; Téléc. : (418) 796-1304

Courriel : avsl@qc.aira.com

Consultation sur le *Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique* 2002-2007

Intervention présentée le 5 avril 2002 à Québec par *LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT*

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent*, fondé en 1986 et qui compte plusieurs centaines de membres répartis dans tout le Québec, se consacre à la protection et à la promotion des richesses environnementales du fleuve et de ses rives par la sensibilisation à celles-ci des usagers et des intervenants et par le soutien des collectivités riveraines voulant se réapproprier le fleuve chez elles en vue de sa conservation et de sa mise en valeur au bénéfice de tous. La diversité biologique présente dans le fleuve et sur ses rives est une de leurs plus grandes richesses; affectée et menacée dans son importance et dans sa qualité, elle appelle une action spécifique et systémique de restauration et de protection.

Préalables

La Stratégie québécoise sur la diversité biologique (la Stratégie) doit se diversifier selon les réalités géographiques auxquelles elle s'applique et selon le degré de priorité attaché aux enjeux existants en matière de diversité biologique. Telle que présentée dans le Projet, la Stratégie n'annonce pas suffisamment cette diversification selon les milieux géographiques et selon l'importance des enjeux.

Le Saint-Laurent et sa vallée

Le Saint-Laurent et sa vallée immédiate sont précisément à considérer comme des réalités particulièrement spécifiques et éminentes, au Québec, en matière de richesse de leurs ressources biologiques et des activités qui y ont cours ainsi qu'en ce qui touche leur assujettissement aux impacts nuisibles à la biodiversité. Rappelons sommairement les données suivantes, dont plusieurs sont d'ailleurs évoquées par le Projet :

- Le Saint-Laurent est, au Québec, le lieu de la plus grande et de la plus importante diversité biologique ainsi que du plus grand nombre et de la plus grande variété et constance saisonnière et historique d'activités humaines;
- Il est également le lieu des «principales menaces, soit celles liées à la croissance démographique» (Projet, p.17);
- Il est ainsi «comme le reflet des activités humaines au Québec» (p.7);
- La région montréalaise, riveraine du fleuve, est, au Québec, «le territoire le plus riche en biodiversité» (p.19) en même temps que le plus peuplé;
- Le Saint-Laurent considéré dans l'ensemble de son cours est un ensemble d'écosystèmes liés et articulés les uns avec les autres, le plus important des ensembles de ce type au Québec.

Le Saint-Laurent et sa vallée sont ainsi, en matière de diversité biologique et de besoin d'action en vue de restaurer, protéger et conserver celle-ci, une vaste réalité à la fois une et diversifiée, spécifique, essentielle et éminente. La Stratégie doit traiter cette

réalité comme telle et donc comporter des éléments qui lui sont spécifiques et qui sont revêtus d'une très grande priorité.

La Stratégie et le Saint-Laurent

Les besoins d'intervention en matière de diversité biologique liés à cette situation, disons plutôt à ce statut du Saint-Laurent sont trop peu satisfaits par la Stratégie telle que prévue par le Projet sous étude. De manière générale d'abord, rien de spécifique au Saint-Laurent n'est prévu, ni rien d'assez précis, notamment rien de chiffré ou pas assez.

De façon plus détaillée, repassons différents axes d'intervention considérés par la Stratégie :

- **les aires protégées** : la Stratégie ne dit rien de l'importance d'une répartition géographique des aires protégées qui tienne compte des différentes régions et de l'importance relative de chacune d'elles. Vu l'importance du Saint-Laurent et de sa vallée, il est impératif qu'on y prévoie des aires protégées, réparties selon ses différents tronçons (fleuve, estuaires, golfe) et selon ses différents milieux (milieu aquatique, rives, îles, plaines inondables, etc.);
- **les espèces menacées** : la Stratégie signale «la prédominance de ces espèces (les espèces menacées) dans le sud du territoire» (p.35); le Saint-Laurent est l'axe structurant de cette partie du Québec. La stratégie envers les espèces menacées devra donc en être une visant le Saint-Laurent de manière principale.
- **les plans de gestion intégrée des ressources** : la Stratégie paraît particulièrement timide sur ce point. Alors qu'en matière faunique notamment, elle déclare qu'«au Québec, les menaces les plus graves sur la faune s'exercent beaucoup plus sur les écosystèmes que sur les espèces elles-mêmes» (p.37), elle se donne des objectifs extrêmement limités et particularisés plutôt que généraux et systémiques : «la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour trois réserves fauniques, trois zecs et trois pourvoies» (p.37). Où se retrouve, là-dedans, le Saint-Laurent et ses vastes écosystèmes?
- **la fragmentation forestière** : bien que, selon la Stratégie, plus d'une MRC sur deux en soit affectée dans la vallée du Saint-Laurent (p.39), on ne prévoit pas de mesures de restauration des espaces forestiers ainsi fragmentés;
- **la pollution diffuse et l'érosion due à l'agriculture** : la pollution du Saint-Laurent est due en bonne partie à la pollution diffuse émanant des terres agricoles et à la sédimentation provoquée par l'érosion de ces mêmes terres. Or l'eau du Saint-Laurent a une influence déterminante sur la qualité de la diversité biologique qu'il abrite; cette eau, peut-on dire, est l'habitat des habitats aquatiques. La pollution diffuse et l'érosion des terres devraient donc être des cibles de la Stratégie;
- **le programme Qualité Tourisme et la biodiversité** : il y aurait intérêt à attirer l'attention sur la qualité à assurer en matière d'écotourisme, notamment en ce qui touche les milieux humides et insulaires du Saint-Laurent;
- **la renaturalisation des berges en milieu urbain** : cet objectif devrait être particulièrement favorisé dans les municipalités riveraines du Saint-Laurent, où l'artificialisation des berges a été particulièrement poussée et dommageable;
- **la dépollution des eaux urbaines et industrielles** : le maintien en bon état des équipements de traitement des eaux usées (p.42) ne peut suffire comme stratégie dans l'état actuel des choses où, en ce qui touche le Saint-Laurent en tout cas, les rejets sont encore pollués biologiquement et chimiquement dans une mesure trop importante. Les investissements nécessaires doivent être faits, tel que prévu mais toujours repoussés;

- **les empiétements sur les rives** : il ne peut pas s'agir que de «minimiser les empiétements de l'urbanisation sur (...) les rives, le littoral et les plaines inondables» (p.42); il faut tout faire pour les éviter et il faut défaire, là où c'est possible, ceux qui ne sont plus justifiés selon les critères actuels et ceux qui n'ont plus leur utilité;
- **l'intermodalité des transports** : la Stratégie doit faire le lien avec la récente Politique du transport maritime et fluvial et sa promotion d'un transport maritime respectueux de l'écologie sur le Saint-Laurent comme l'un des «modes de transport plus performants du point de vue environnemental» (p.43);
- **les fluctuations des niveaux d'eau** : effets prévisibles des changements climatiques en cours, ces fluctuations vont modifier le sort subi par les habitats en dépendance du lit et des rives du fleuve. «Les mesures relatives à (...) l'adaptation aux changements climatiques» (p.45) devront intégrer des modalités à ce sujet;
- **la gestion par bassin versant** : la Stratégie aurait avantage à préciser les mesures à intégrer à cette gestion en ce qui touche la biodiversité, notamment dans la gestion du Saint-Laurent;
- **les pollutions accidentelles graves** : s'agissant du Saint-Laurent et autres eaux navigables, le lien n'est pas à faire seulement avec la Sécurité civile mais aussi avec ce que la Garde côtière canadienne a mis en place, en vertu des lois fédérales, pour faire face aux déversements d'hydrocarbures en milieu marin;
- **les planifications régionales et locales** : l'intégration des «préoccupations gouvernementales en matière de biodiversité à l'intérieur des planifications locales et régionales» (p.49) a particulièrement sa place dans les régions et les localités riveraines du Saint-Laurent en ce qui touche précisément les rives, les îles et le lit du fleuve en raison de l'importance de leur biodiversité, et cela, malgré la tendance des autorités locales et régionales à considérer que ce qui touche le fleuve est strictement de juridiction fédérale;
- **l'implication internationale et le système Saint-Laurent – Grands Lacs** : en raison de l'intégration systémique du Saint-Laurent dans le système plus large Saint-Laurent – Grands Lacs, il est important pour l'efficacité de la Stratégie que le Québec s'implique fortement dans les instances et les actions touchant la gestion et l'avenir de ce système, ce qu'il ne fait encore que timidement.

André Stainier, président
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent